

Commune de Boivre-la-Vallée

2 Place de la Mairie

LAVAUSSÉAU

86470 BOIVRE-LA-VALLEE

Tél : 05.86.30.20.65

[Mail : lachapellemontreuil@boivrelavallee.fr](mailto:lachapellemontreuil@boivrelavallee.fr)

ARRETE N°20240612_01 - VOIRIE

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle
De l'Etang de La Chapelle-Montreuil
En raison de l'organisation du feu d'artifice les 13 et 14 Juillet 2024**

Madame le Maire de Boivre la Vallée,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L.2122-18, L.2122-21, L.2122-24, L.2122-27 et L.2122-28, L.2213-1 à L.2213-6,

CONSIDERANT l'organisation du tir du feu d'artifice du 13 Juillet 2024 à l'étang de La Chapelle-Montreuil,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 -

En raison de l'organisation du feu d'artifice à l'étang de La Chapelle-Montreuil, celui-ci sera exceptionnellement fermé le 13 Juillet 2024 jusqu'à 6 h le 14 Juillet 2024.

ARTICLE 2 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification, son affichage ou sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

ARTICLE 3 -

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boivre la Vallée, le 12 juin 2024.



le Maire,
Mme Dany DUBERNARD